



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le huitième jour d'avril deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet  
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui  
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre  
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis  
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7915-04-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant à *Affaires nouvelles*:

a) Achat de tablettes numériques, frais partagés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7916-04-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 a été courriellé à chacun des maires le 8 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 mars 2013 du Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7917-04-2013 TNO

Approbation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le journal des achats et le journal des déboursés suivants :

Journal des achats, pour un total général de 41 776,26 \$

Journal des déboursés, pour un total général de 44 376,25 \$

Présentés aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 MARS 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 mars 2013* non vérifiés au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7918-04-2013 TNO

Achat chlorure de magnésium liquide route Saint-Joseph-des-Monts, soumission retenue

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a lancé un appel d'offres, en collaboration avec la MRC de La Haute-Gaspésie, pour l'achat de fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide ;

CONSIDÉRANT QUE Les Aménagements Lamontagne inc. ont présenté la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS:

1. retienne la soumission de Les Aménagements Lamontagne inc., à 343,00 \$ le mètre cube, plus taxes, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide ;
2. autorise l'achat d'environ 6.5 m<sup>3</sup> de chlorure de magnésium liquide pour la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7919-04-2013 TNO

Pacte rural, projet *Le café des âges*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement de Cap-Seize pour le projet *Le café des âges*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comporte un montage financier global de 10 000 \$ ;

CONSIDÉRANT la mise de fonds de 1 000 \$ du Comité de développement de Cap-Seize;

CONSIDÉRANT la mise de fonds de 1 000 \$ des TNO de la MRC demandée ;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au poste budgétaire 270 120 522;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS:

1. recommande une aide financière, non remboursable, de 8 000 \$ au Comité de développement de Cap-Seize pour le projet *Le café des âges*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
2. s'engage à investir la mise de fonds de 1 000 \$ pour ce projet, laquelle sera prélevée au poste budgétaire 270 120 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES NOUVELLES

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7920-04-2013 TNO

Achat de tablettes numériques, frais partagés

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, souhaite être une MRC sans papier ;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la MRC a acquis neuf tablettes numériques ;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode est une économie d'argent et de temps;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie demande aux TNO de partager le coût d'achat de ces tablettes numériques à parts égales;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture s'élève à 3 431,73 \$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au poste budgétaire 213 000 414;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS paie le montant de 1 715,87 \$, incluant les taxes, lequel montant représente la moitié du coût d'achat de neuf tablettes numériques et sera prélevé au poste budgétaire 213 000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

